

CNB, Chapitre I : exigences du Code en matière de séparations coupe-feu et de câblage

NIVEAU 1 : Formation de base ne requérant que peu ou pas de connaissances du sujet traité

DURÉE : 12 heures

COÛT : 325 \$ plus taxes* (membre de la CMEQ) / 455 \$ plus taxes* (non-membre)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE INCLUS : cahier du participant

MATÉRIEL REQUIS : papier, crayon, calculatrice

**dont 25 \$ pour le matériel pédagogique*



Cours admissible à un remboursement du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

OBJECTIF GÉNÉRAL

À la fin de cette activité, les participants seront en mesure de se référer et d'interpréter les articles et parties du Code du bâtiment qui s'appliquent aux installations électriques et dont ils doivent tenir compte dans l'exécution de leurs travaux. Ils sauront notamment reconnaître une séparation coupe-feu et un mur coupe-feu, se questionner sur l'usage approprié des fils et des câbles et comprendre les règles qui se rapportent aux percements.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin de cette formation, le participant sera en mesure de :

- Reconnaître une séparation coupe-feu d'un mur coupe-feu.
- Décrire les règles relatives aux percements.
- Utiliser le code de construction du Québec, selon les obligations qui s'appliquent aux installations électriques.

CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 : Recherche dans le Code (4 h)

- Chapitre 1 – Structure du code
- Chapitre 2 – Nomenclature, terminologie et symboles
- Chapitre 3 – Classification d'un bâtiment
- Chapitre 4 – Technique de recherche dans le Code

Module 2 : Séparations coupe-feu – Maisons, petits bâtiments et câblage (8 h)

- Chapitre 1 – Introduction et notions de base
- Chapitre 2 – Câblage
- Chapitre 3 – Partie 9 – Combustible (bâtiment ossature de bois)
- Chapitre 4 – Partie 3 – Division B – Combustible
- Chapitre 5 – Partie 3 – Division B – Incombustible
- Exercices récapitulatifs

Chaque module contient des exercices récapitulatifs pour faciliter la compréhension, la recherche dans les documents afin d'assurer le transfert des connaissances.